



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Évaluation des cursus
de SCIENCES POLITIQUES
en Communauté française de Belgique

ANALYSE TRANSVERSALE

2010

AEQES

**Agence pour l'Evaluation de la Qualité
de l'Enseignement Supérieur**

Rue Adolphe Lavallée, 1 - 5^e étage
B-1080 Bruxelles
www.aeqes.be

Editeur responsable : C. Duykaerts
Octobre 2010

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
Historique de l'exercice d'évaluation	5
Composition du comité des experts.....	5
Lieux et dates des visites	6
Transmission des rapports préliminaires, droit de réponse des établissements et publication des rapports finaux de synthèse	7
État des lieux et analyse transversale	7
ÉTAT DES LIEUX DES FORMATIONS DE SCIENCE POLITIQUE	8
La tradition d'enseignement de la science politique en Belgique.....	10
1. Pourquoi enseigner les sciences politiques ?	11
1.1 Le constat d'une dualité d'objectifs.....	11
1.2 Incidences pratiques de ce dualisme	11
2. Tendances générales de l'enseignement de la science politique en Communauté française de Belgique	12
2.1 La science politique enseignée comme élément d'une formation multidisciplinaire	12
2.2 La science politique enseignée pour elle-même, comme formation spécialisée.....	13
2.3 Le double attachement à l'ouverture et à l'excellence.....	13
2.4 Les implications du projet de regroupements universitaires sur l'enseignement de la science politique	14
3. Caractéristiques de la population étudiante	15
4. Problèmes particuliers d'organisation des cursus de sciences politiques	18
4.1 Le contenu des programmes.....	18
4.2 Doubles cursus et mineures.....	18
4.3 Horaire décalé et master 60 ECTS	18
4.4 Stages professionnels et programmes d'échanges	19
4.5 L'enseignement des langues	19
5. La démarche qualité	20
6. L'ouverture des cursus sur l'extérieur	21
6.1 L'internationalisation.....	21
6.2 Les relations avec l'environnement local	21
6.3 L'insertion professionnelle des diplômés.....	22
7. Bonnes pratiques mises en évidence par les experts	23
8. Recommandations (récapitulatif)	24
NOTE ANALYTIQUE	28

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1	Répartition des habilitations des formations Sciences politiques en Communauté française	p. 10
Illustration 2	Evolution du nombre d'étudiants inscrits dans les programmes de Sciences politiques en Communauté française entre 2000-2001 et 2008-2009	p. 15
Illustration 3	Répartition des étudiants inscrits dans les programmes de Sciences politiques par établissement en 2008-2009	p. 16
Illustration 4	Effectifs inscrits dans les programmes de Sciences politiques en 2008-2009 par master	p. 16
Illustration 5	Effectifs inscrits dans les masters de Sciences politiques en 2008-2009 par établissement	p. 16
Illustration 6	Moyenne pondérée des taux de réussite par année d'études en 2007-2008	p. 17
Illustration 7	Taux de réussite minimaux et maximaux par année d'études en 2007-2008	p. 17

Avant-propos

rédigé par la Cellule exécutive de l'Agence

Historique de l'exercice d'évaluation

L'exercice d'évaluation de la qualité des cursus de Sciences politiques en Communauté française a été organisé par l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) et mené conformément aux termes du décret du 22 février 2008¹. L'ensemble des programmes évalués comprend :

- le bachelier en Sciences politiques
- le master en Sciences politiques – orientation générale
- le master en Sciences politiques – orientation relations internationales
- le master en Administration publique
- le master en Études européennes

L'exercice a, une première fois, été initié par le Conseil des Recteurs Francophones (CReF) en 2003. Dans ce cadre, les Universités ont procédé à leur autoévaluation. Néanmoins, au moment de la création de l'AEQES, le CReF a suspendu ses activités d'évaluation et l'exercice Sciences politiques s'est alors interrompu, avant que n'ait lieu la phase d'évaluation externe.

C'est en octobre 2008, au moment de la mise en œuvre des modalités du nouveau décret, que l'évaluation des cursus de Sciences politiques a redémarré.

Sur la base de l'année de référence 2008-2009, les différents instituts et facultés concernés offrent ces programmes d'études ont rédigé un rapport d'autoévaluation selon les informations données par l'Agence au cours des réunions de coordonnateurs et selon les recommandations du « Guide à destination du coordonnateur – Notice méthodologique »².

Les établissements ont transmis leur rapport

1 22 février 2008 - Décret portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française

2 AEQES, *Guide à destination du coordonnateur : notice méthodologique*, Bruxelles : AEQES, 01/2010, 47 pages

d'autoévaluation à l'Agence le 14 décembre 2009. Ils ont ensuite rencontré le président des experts lors d'un entretien préliminaire les 25, 26 et 27 janvier 2010 afin de préparer la visite des experts.

Composition du comité des experts

Lors de sa séance plénière du 3 mars 2009, l'Agence a choisi parmi les candidats proposés par le Conseil Interuniversitaire Francophone (CIUF) et selon les prescrits de l'article 16 du décret 2008³ les experts susceptibles de présider le comité. En sa séance du 31 mars 2009, l'Agence a confirmé M. Philippe BRAUD en tant que président. Ensuite, ce dernier a composé son comité sur la base de la liste établie par l'Agence et en collaboration avec la Cellule exécutive⁴.

3 «Pour procéder à l'évaluation externe, l'Agence désigne, pour le 1er juillet de l'année académique n-1, un comité d'experts, sur la base de la proposition du ou des Conseils concernés. Le comité est composé, pour chaque cursus, au moins : -de trois représentants du monde académique, y exerçant leur activité à titre principal, experts du cursus concerné, indépendants de l'établissement évalué dont au moins un n'assume aucune mission de direction ou d'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur belge et -d'un représentant du monde professionnel, y exerçant son activité à titre principal, en lien avec le cursus visé. Le nombre de représentants du monde professionnel au sein du comité ne dépassera pas un tiers des experts désignés. Pour un cursus dont l'évaluation est programmée pour l'année académique n, le ou les Conseils concernés transmettent pour le 1er juin de l'année académique n-1, une liste de huit experts et parmi eux, l'expert qui pourrait être chargé de la présidence. Cette proposition est accompagnée du curriculum vitae de chaque expert proposé ainsi que d'un document attestant son accord de principe pour participer à l'évaluation externe durant l'année académique n et d'une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il satisfait à la condition d'indépendance visée à l'alinéa 1er, 1°. A défaut de proposition du ou des Conseils dans le délai, les experts sont désignés d'office. »

4 Organe de l'AEQES chargé de mettre en œuvre les décisions du Comité de gestion et du Bureau.

Monsieur Philippe BRAUD, professeur à Sciences-Po Paris, président du comité

Monsieur J. Peter BURGESS, enseignant-chercheur et directeur du *Security Programme* de l'*International Peace Research Institute* (PRIO, Oslo), expert pair

Monsieur Yves DELOYE, professeur à l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne et secrétaire général de l'Association Française de Science Politique, expert pair

Monsieur Guy LACHAPPELLE, professeur à l'Université Concordia (Québec), secrétaire général de l'Association internationale de science politique, expert pair

Monsieur Jean-Philippe LERESCHE, professeur et directeur de l'Observatoire Science, Politique et Société (Université de Lausanne), expert pair

Monsieur Yves VAN ONSEM, responsable *Intelligence* et Support stratégique auprès de *PostEurop*, expert de la profession

Il importe de préciser que les experts sont issus de pays et régions différents et n'ont pas de conflits d'intérêt avec les institutions visitées.

Chacun des experts a reçu, outre le rapport d'autoévaluation des établissements, une documentation comprenant le « Guide à destination des membres des comités d'experts – Notice méthodologique »⁵, la brochure éditée par le CIUF⁶ ainsi que divers décrets et textes légaux relatifs aux matières visées par l'exercice d'évaluation⁷.

5 AEQES, *Guide à destination des membres des comités d'experts : notice méthodologique*, Bruxelles : AEQES, version provisoire de 2009, 36 pages

6 Les Universités francophones de Belgique, septembre 2008, 13^{ème} édition

7 31 mars 2004 – Décret définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités 30 juin 2006 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les conditions d'accès aux études à l'université pour les porteurs de grades académiques délivrés hors université 18 juillet 2008 – Décret démocratisant l'enseignement supérieur, œuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement supérieur Une information sur les pouvoirs organisateurs, sur la structure de l'enseignement supérieur et sur les Pôles et Académies en Communauté française de Belgique

Chaque expert a signé un contrat d'expertise avec l'Agence pour la durée de la mission.

Avant d'entamer les visites sur site, l'Agence a réuni les experts pour une journée complète de travail (*E-day*) afin de repréciser le contexte général de l'exercice, son cadre légal, ses objectifs et résultats attendus ainsi que son calendrier. Une présentation du paysage universitaire en Communauté française a été assurée par un membre de l'Agence représentant les universités.

Les principes déontologiques – notamment la totale confidentialité des délibérations – et les responsabilités des uns et des autres ont également été rappelés. Au cours de cette réunion de travail, une première analyse collégiale des rapports d'autoévaluation a été menée.

Lieux et dates des visites

Les visites dans les établissements concernés se sont déroulées selon le calendrier suivant :

Facultés Universitaires Catholiques à Mons
(9 et 10 février 2010)

Faculté des sciences politiques, sociales et économiques, Solvay Business School, et l'Institut d'Etudes européennes, Université Libre de Bruxelles (25 et 26 février 2010)

Faculté de Droit et de Science politique, Université de Liège (8 et 9 mars 2010)

Faculté des Sciences économiques, sociales et de gestion, Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur (11 et 12 mars 2010)

Faculté des sciences économiques, sociales et politiques et Institut d'Etudes Européennes, Facultés Universitaires Saint Louis, Bruxelles (22 et 23 mars 2010)

Faculté des Sciences économiques, sociales et politiques et Institut d'Etudes européennes, Université Catholique de Louvain (25 et 26 mars 2010)

Dans un souci d'équité et d'égalité de traitement, un planning similaire a été proposé aux établissements. Quelle que soit l'entité visitée, chaque groupe de personnes (professeurs, étudiants,...) a eu, avec les experts, un temps d'entretien de durée équivalente, au *pro rata* du nombre de programmes proposés par chaque établissement.

Transmission des rapports préliminaires, droit de réponse des établissements et publication des rapports finaux de synthèse

Chaque visite a donné lieu à la rédaction par le comité des experts d'un rapport préliminaire. L'objectif de ce rapport était de faire, sur la base du rapport d'autoévaluation et à l'issue des observations relevées lors des visites et des entretiens, un état des lieux des forces et faiblesses de l'entité évaluée et de proposer des recommandations pour l'aider à construire son propre plan d'amélioration.

En date du 7 mai 2010, les rapports préliminaires ont été remis aux autorités académiques et au(x) coordonnateur(s) de chaque institution. Ces dernières ont bénéficié d'un délai de deux semaines calendrier pour faire parvenir aux experts - *via* la Cellule exécutive de l'Agence - des observations éventuelles. S'il y avait des erreurs factuelles, les corrections ont été apportées. Les observations de fond ont été ajoutées au rapport des experts pour constituer le rapport final de synthèse mis en ligne sur le site www.aeqes.be le 10 juin 2010.

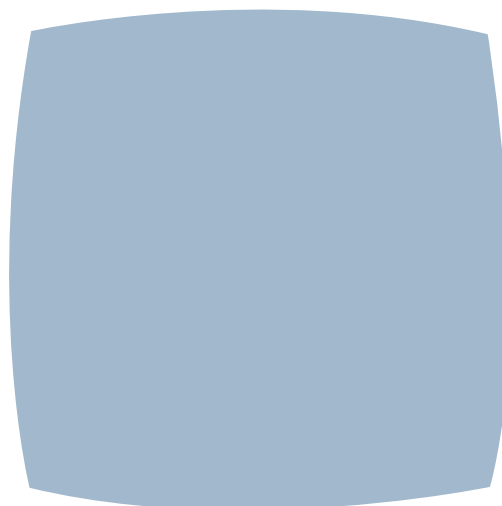
État des lieux et analyse transversale

Il a également été demandé au comité des experts de dresser un état des lieux de l'offre de formation en science politique au sein de la Communauté française de Belgique. Cet état des lieux, contient la synthèse globale de la situation du cursus évalué en

Communauté française dans le cadre du contexte européen et des défis contemporains, un relevé de bonnes pratiques et l'identification des opportunités et risques ainsi que la liste des recommandations adressées aux divers partenaires de l'Enseignement supérieur.

Au nom de son comité, le président Philippe BRAUD a présenté cet état des lieux, le mardi 6 juillet 2010 : d'abord, aux établissements évalués, et ensuite, aux membres du Comité de gestion de l'AEQES. Chaque présentation a donné lieu à un temps de questions-réponses.

Le Comité de gestion a rédigé la partie conclusive de cette analyse transversale. L'analyse transversale est adressée au Ministre de l'enseignement supérieur, au CIUF et à tous les établissements évalués. Elle est également téléchargeable sur le site de l'Agence www.aeqes.be depuis le 6 octobre 2010.



Etat des lieux des formations de science politique

rédigé par le comité des experts

La tradition d'enseignement de la science politique⁸ en Belgique

Si le paysage universitaire belge s'est construit dès le milieu du XIXe siècle, c'est seulement en 1893 que des études de science politique ont trouvé une première et modeste place au sein des facultés de droit de Gand et de Liège, tandis qu'étaient créées à Louvain et à l'ULB des départements de sciences sociales et politiques. Le véritable décollage des études de science politique, au sens moderne du terme, s'opère au lendemain de la seconde guerre mondiale. Les années 1960 constituent un tournant important. À la fois en raison de l'évolution désormais séparée des universités de langue flamande et de langue française, mais aussi d'une institutionnalisation plus poussée de la discipline que favorise un environnement devenu propice : développement des études électorales (De Smet et Evalenko), création du Crisp et de l'Institut Belge de science politique, ou encore tenue à Bruxelles du VIIe congrès de l'Association internationale de science politique (1967). Suivent des années de relative stagnation voire de régression, jusqu'à la dernière décennie du XXe siècle, point de

départ d'un nouvel essor de la discipline dans les universités francophones, concomitant de la relance de l'Association belge de science politique (ABSP-CF) en 1996. Autre étape importante, l'entrée dans le processus de Bologne, avec le décret de la CFB en date du 31 mars 2004. Ce texte exerce une influence décisive sur les réformes de l'enseignement de cette discipline intervenues depuis lors. Le paysage actuel est donc le fruit d'évolutions très récentes, sur lesquelles plane en outre le projet, en cours de discussion, de fusions entre établissements universitaires francophones.

Dans l'état actuel de la législation, les habilitations qui concernent la science politique sont les suivantes :

- Bachelier Sciences politiques, en horaire jour ou en horaire décalé
- Master Sciences politiques orientation générale (120) et (60) en horaire jour et/ou en horaire décalé
- Master Sciences politiques orientation relations internationales
- Master Administration publique
- Master Études européennes

Illustration 1 : Répartition des habilitations des formations Sciences politiques en Communauté française

	FUCaM	FUNDP	FUSL	UCL	ULB	ULg
BA Sciences politiques - Horaire jour	X	X	X	X	X	X
BA Sciences politiques - Horaire décalé			X			
MA 60 Sciences politiques orientation générale - Horaire jour	X			X		X
MA 60 Sciences politiques orientation générale - Horaire décalé	X				X	
MA 120 Sciences politiques orientation générale	X			X	X	X
MA 120 Sciences politiques orientation RI	X			X	X	X
MA 120 Administration publique	X			X	X	X
MA 120 Etudes européennes			X	X	X	X

⁸ Tout au long de ce rapport, le comité des experts emploiera l'intitulé « Sciences politiques » pour se référer aux filières d'études. Lorsqu'il emploiera l'intitulé « science politique », il se référera alors à la discipline.

Ce rapport vise à dresser un état raisonné des cursus de sciences politiques en CFB et à dégager des recommandations. Pour ce faire, il s'articule autour des six points suivants :

- 1) Quelles conceptions peut-on avoir de l'enseignement de la science politique ?
- 2) Quelles sont les tendances générales qui se dégagent de la pratique en CFB ?
- 3) Quels sont les traits caractéristiques de la population étudiante inscrite dans l'un des cursus de sciences politiques, et quelles sont ses motivations ?
- 4) Quels problèmes particuliers d'organisation des cursus méritent d'être mis en relief ?
- 5) Quel est le degré d'ouverture des formations de sciences politiques sur le monde extérieur : l'international, le local, la vie professionnelle ?
- 6) Quelles recommandations peuvent être formulées en conclusion de ces analyses ?

1. Pourquoi enseigner les sciences politiques ?

L'évaluation des cursus de sciences politiques dans les universités francophones de Belgique, suppose une clarification préalable des objectifs que l'on peut assigner à l'enseignement de cette discipline. L'observation des pratiques dans divers pays européens et outre-Atlantique met en évidence la coexistence pacifique de deux conceptions, l'une et l'autre essentielles.

1.1 Le constat d'une dualité d'objectifs

Dans nombre d'établissements où elle est enseignée, la science politique est envisagée comme *un élément de formation générale*. Cette approche inclut d'ailleurs deux volets différents, quoique complémentaires. Le premier met l'accent sur la formation intellectuelle du citoyen. Cette discipline est perçue comme devant permettre une meilleure compréhension des règles et des enjeux de la vie politique dans

une société démocratique. Elle doit enrichir les connaissances pratiques du citoyen en même temps que lui donner les moyens de stimuler sa réflexion. Le second volet concerne plus spécifiquement la formation globale des futurs cadres de la Cité. C'est la conviction selon laquelle un gestionnaire d'entreprise ou un lobbyiste, un haut fonctionnaire national ou international, un responsable d'ONG, un dirigeant syndicaliste ou même un avocat d'affaires seront meilleurs dans leur activité professionnelle s'ils ont acquis une maîtrise suffisante des institutions et des mécanismes de la vie politique, interne, européenne et internationale.

Dans un plus petit nombre d'établissements en Europe, la science politique est également enseignée comme *une discipline dure*, c'est-à-dire une science sociale à forte identité qui a ses traditions de recherche, ses problématiques propres, ses acquis cumulatifs. L'enseignement, plus complet et plus approfondi, est intimement lié à une recherche de haut niveau et suppose une étroite connexion avec les réseaux de la communauté internationale des spécialistes de science politique.

1.2 Incidences pratiques de ce dualisme

Cette distinction a des incidences à la fois sur la conception des programmes d'enseignement et sur la manière d'envisager les débouchés professionnels des formations considérées.

S'agissant des programmes, on pourra comprendre que, dans la première conception, les enseignements de science politique soient adaptés aux cursus multidisciplinaires dans lesquels ils sont insérés. Selon que la dominante à laquelle ils sont adossés sera le droit, l'économie ou la gestion, certains enseignements pourront être privilégiés ou, au contraire, marginalisés sans dommage. En revanche, dans la conception de la transmission d'une science dure, il est important que l'offre d'enseignements couvre tous les sous-domaines de la discipline sans en excepter aucun d'important.

S'agissant enfin des débouchés, dans la première conception la capacité professionnalisante est étroitement dépendante du type d'association mis en place entre la science politique et d'autres disciplines; c'est leur conjonction heureuse qui constitue un gage d'insertion large des diplômés dans la vie active. Au contraire, les débouchés professionnels de la science politique enseignée comme science dure sont beaucoup plus limités mais d'importance vitale. Il s'agit en effet de former de futurs chercheurs et professeurs d'université, des experts de haut niveau auprès des États, des organisations et institutions internationales ou des agences de consultants.

2. Tendances générales de l'enseignement de la science politique en Communauté française de Belgique

En CFB, les deux conceptions de l'enseignement de la science politique évoquées supra coexistent, ce qui est tout à fait heureux. Mais cette ambition suppose l'existence d'un corps d'enseignants et de chercheurs suffisamment étoffé pour assurer, avec la collaboration d'experts extérieurs et d'acteurs de la société civile, le bon fonctionnement des formations multidisciplinaires comme celui des formations spécialisées. Le comité soulignera dans ses recommandations la nécessité d'un élargissement sensible du volume des emplois universitaires pour assumer dans de meilleures conditions cette double mission (**Recommandation 1**)¹⁰.

2.1 La science politique enseignée comme élément d'une formation multidisciplinaire

C'est la démarche adoptée partout en bachelier, ce qui se justifie pleinement par le souci de ne pas enfermer les étudiants dans des spécialisations prématurées mais, au contraire, de leur laisser des portes ouvertes sur une plus large palette de masters. Selon les établissements, on observe cependant une grande diversité des modes d'insertion de la science politique. Les volumes horaires proposés au choix des étudiants peuvent être très importants à l'UCL ou à l'ULB, ce qui signifie une offre de cours qui recouvre largement les sous-domaines de la science politique. Au contraire, la plus grande modestie des effectifs étudiants et enseignants implique ailleurs des choix largement inspirés par une politique de niche : c'est ainsi qu'aux FUCAM la science politique est étroitement associée à la gestion et aux langues, tandis qu'à l'ULg on développe une association avec les disciplines juridiques et qu'aux FUSL la science politique est fortement associée à la sociologie. Quant aux FUNDP il apparaît clairement que la science politique est conçue avant tout comme un élément de formation citoyenne. Le comité des experts s'est néanmoins inquiété de la place trop restreinte faite à la discipline dans certains bacheliers (un seul cours parfois en bachelier 1) ainsi que de la sous-traitance, à des collègues d'autres disciplines, d'enseignements spécifiques de science politique. Cette marginalité affecte la visibilité réelle de cette dernière dans les politiques facultaires et universitaires de quelques-uns des établissements visités.

La démarche qui fait de la science politique un simple élément de formation générale soulève davantage de questions au niveau des masters. Les règlements en vigueur concernant les habilitations : *Sciences politiques orientation générale*, *Sciences politiques orientation relations internationales*, *Administration publique* et *Études européennes* suggèrent en effet que ces masters devraient atteindre un certain niveau de spécialisation disciplinaire. Indiscutablement, certains d'entre eux ont une densité suffisante en termes d'offre d'enseignements de science

¹⁰ Les recommandations formulées par les experts se retrouvent, en contexte, dans l'ensemble des chapitres du rapport. Elles sont également reprises sous forme d'un tableau récapitulatif à la fin de ce rapport. L'ordre au sein de ce tableau a déterminé leur numérotation. C'est pourquoi elles n'apparaissent pas selon un ordre chronologique au sein du rapport.

politique, mais cela n'est pas le cas partout, faute de moyens humains. Quand il existe un décalage entre l'étiquette officielle de la formation et le contenu des programmes proposés, cette situation est lourde de désillusions pour les étudiants qui espèrent une formation authentiquement spécialisée et professionnalisante. En outre, elle affecte la lisibilité des formations offertes. Il pourrait être remédié à cet inconvénient en ajoutant un sous-titre à l'intitulé officiel du master pour en préciser l'orientation réelle (**Recommandation 3**).

2.2 La science politique enseignée pour elle-même, comme formation spécialisée

Cette démarche qui n'a pas vocation à concerner tous les étudiants inscrits en science politique, suppose la mise en place d'un enseignement fortement intégré, depuis le bachelier jusqu'au doctorat (hors périmètre de l'évaluation) en passant par les masters spécialisés. Cette capacité potentielle n'existe que dans les deux établissements les plus importants. En effet, pour que les étudiants soient correctement formés à devenir de vrais spécialistes de science politique, il faut que, dès le bachelier, ils aient pu bénéficier de programmes solides d'enseignements d'initiation dans tous les sous-domaines de la discipline. Or beaucoup de formations de premier cycle n'offrent pas cette possibilité, même à une minorité de leurs étudiants ; ce qui n'est d'ailleurs pas critiquable puisqu'ils sont construits selon une autre logique. Il faut ensuite que les masters spécialisés proposent des programmes suffisamment étoffés, conformes aux standards internationaux. Cela suppose une concentration de ressources aussi bien humaines (enseignants spécialisés en science politique, personnels d'encadrement des mémoires de recherche) que documentaires et matérielles (fonds d'ouvrages et de revues, banques de données, moyens d'enquête,...) qui n'existe aujourd'hui qu'à l'ULB et à l'UCL. Certes, cela n'exclut pas l'exploitation de niches par les établissements plus modestes mais à condition que cette catégorie d'étudiants qui veulent faire de la science politique leur spécialité

professionnelle, aient pu, à un moment ou à un autre de leur cursus, bénéficier de compléments de formation extérieurs.

2.3 Le double attachement au principe de l'ouverture à tous et à celui de l'excellence

Le souci d'ouvrir l'université à tous est à la fois consacré juridiquement par les textes en vigueur, qui prohibent la sélection à l'entrée des filières, et par une conviction forte des responsables académiques selon laquelle l'université doit offrir à tous une chance de formation intellectuelle et de promotion sociale. Ce principe ne souffre guère de discussion et l'on ne peut que se féliciter de le voir mis en œuvre avec beaucoup d'énergie dans la quasi totalité des situations observées. Par ailleurs, tous les interlocuteurs rencontrés par le comité des experts insistent également, et à juste titre, sur leur souci de faire fonctionner des filières d'excellence, de façon à offrir la meilleure qualité possible de formation à leurs étudiants.

Cependant la croissance des effectifs à gérer ne suit pas nécessairement le même rythme que celle des moyens académiques et administratifs. Loin s'en faut. Il en résulte des conséquences préoccupantes, au moins à terme. C'est d'abord le risque d'une dégradation des conditions de travail des étudiants. Le problème se pose surtout dans les formations à gros effectifs où il devient plus difficile de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques actives, de mettre en place des épreuves d'évaluation en fin de quadrimestre qui fassent appel aux capacités de raisonnement des étudiants et non seulement à leur mémoire (QCM). Dans un système où tout candidat au bachelier doit être accueilli même s'il se trompe manifestement d'orientation (**Recommandation 13**) au regard de sa formation ou de ses capacités, la lutte contre l'échec s'apparente à l'histoire du tonneau des Danaïdes. Mais ce risque n'est pas négligeable non plus dans les masters, là où il existe des mémoires de recherche de plus en plus nombreux à encadrer. Et si l'on admet que les stages et les échanges de type Erasmus ou assimilés constituent un enrichissement de formation, il est clair qu'ils

deviennent plus difficiles à mettre en place pour tous, sur une base égalitaire et exigeante, lorsque les effectifs à gérer deviennent très nombreux.

Autre risque : celui d'une détérioration des conditions de travail des enseignants et du personnel administratif. Le processus est déjà en marche dans certaines universités, notamment celles dont la taille réduite ne leur permet pas d'avoir un corps enseignant de science politique qui atteigne la taille critique. À moins que ne soit mis en place un système (improbable) de croissance des ressources humaines et matérielles automatiquement indexé sur la croissance réelle des effectifs étudiants, la réponse ne peut être que l'aggravation de la charge de travail des universitaires ou/et des concessions regrettables sur la qualité de l'enseignement dispensé ou dans l'encadrement des mémoires de recherche. A ce titre, le comité des experts recommande d'alléger la charge d'enseignement et d'encadrement du personnel scientifique afin de lui permettre de poursuivre ses recherches dans des conditions moins défavorables (**Recommandation 2**).

Troisième risque enfin, celui de voir se développer des filières aux effectifs pléthoriques par rapport aux débouchés professionnels disponibles. On peut considérer comme irresponsable le fait de laisser s'engager les étudiants dans des formations longues (et coûteuses pour l'institution et la puissance publique) au terme desquelles la majorité d'entre eux se retrouveraient chômeurs de longue durée ou déclassés.

Idéalement, on aimerait croire que le souci d'ouverture à tous et celui de l'excellence universitaire ne sont pas contradictoires, mais cela n'est pas toujours le cas. Sans doute le problème ne se pose-t-il pas encore dans tous les établissements ni même dans tous les cursus. Mais il est d'ores et déjà aigu dans certaines formations de second cycle qui séduisent beaucoup les étudiants, comme *Relations internationales*, ou dans les établissements qui disposent d'un encadrement académique très modeste, voire d'un espace restreint. Par ailleurs, la mise en place de filières innovantes est entravée par la difficulté de pouvoir promettre à tous les candidats éventuels des stages de qualité, une formation effective en langues, des méthodes de travail interactives, des mises en réseau professionnalisantes, etc.

Le comité des experts préconise une réflexion sur l'opportunité de prévoir, au sein d'un système universitaire d'ouverture à tous, des dérogations limitées, fondées sur un double critère : celui des capacités d'accueil, matérielles et pédagogiques, d'une filière particulière (dans une *orientation* de master ou une sous-filière d'une *orientation*, par exemple), et celui de l'évaluation des débouchés professionnels réellement disponibles en aval (**Recommandation 6**).

2.4 Les implications des projets de regroupements universitaires sur l'enseignement de la science politique

Le comité des experts a relevé l'importance accordée par ses interlocuteurs aux processus en cours. Les personnes rencontrées dans les divers établissements ont manifesté une remarquable lucidité dans l'autoévaluation des forces et faiblesses de leurs cursus, et dans l'analyse des opportunités à saisir. Concernant les perspectives offertes par le projet de regroupements, il en résulte une double sensibilité. D'une part, une grande confiance dans les avantages que pourrait procurer la mutualisation des ressources humaines et matérielles qui devrait en résulter ; et l'espoir d'acquiescer ainsi une taille critique qui renforce la visibilité internationale de la science politique belge francophone, avec des retombées positives en termes d'échanges d'étudiants et d'académiques. D'autre part, le légitime souci des plus petits établissements de continuer à faire vivre les niches d'excellence qu'ils ont pu mettre en place du moins quand elles répondent à une demande d'inscriptions suffisante (**Recommandation 8**), et protéger les particularismes identitaires qui se sont révélés performants sur le plan pédagogique, scientifique et professionnalisant. Le ratio coûts/avantages de ces fusions est très généralement perçu comme positif par les responsables des filières de sciences politiques, ce dont le comité des experts se félicite car il y voit la promesse d'un renforcement sensible de la qualité des filières de sciences politiques aussi bien en interne qu'à l'international.

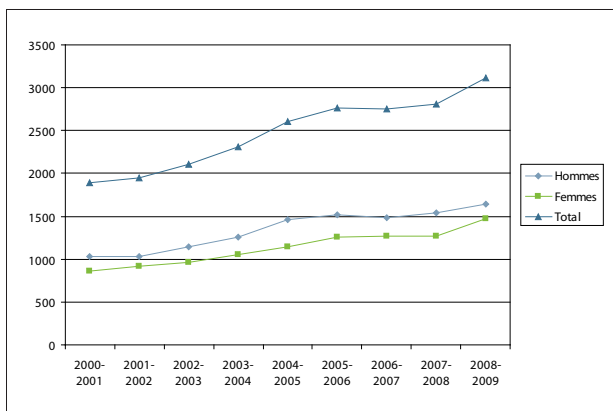
On soulèvera ici le problème particulier des ressources documentaires. Dans le contexte de la fusion, une

attention particulière devrait être portée à la mise en réseau de toutes les bibliothèques avec un système de prêts interinstitutionnels peu onéreux, facilement accessibles pour les étudiants comme pour les enseignants et chercheurs **(Recommandations 10 à 12)**. Si, en effet, la plupart des bibliothèques d'établissements sont honorablement dotées, des inégalités importantes existent qu'il serait à la fois coûteux et vain de vouloir combler par une augmentation générale de la politique d'achats propre à chaque établissement.

3. Caractéristiques de la population étudiante¹¹

L'illustration 2 met en évidence une tendance générale à l'accroissement des effectifs d'étudiants inscrits dans des cursus de sciences politiques, qui affecte aussi bien la population masculine que féminine. Seuls y font exception un unique établissement et de rares filières. Compte tenu du mode de financement actuel des formations universitaires, cela signifie une baisse de l'investissement financier par étudiant, ce qui constitue un élément de préoccupation.

Illustration 2 : Evolution du nombre d'étudiants inscrits dans les programmes de Sciences politiques en Communauté française entre 2000-2001 et 2008-2009



Source : CReF¹²

La répartition de l'ensemble des étudiants par cursus et par établissement (illustrations 3, 4 et 5) permet de dégager plusieurs observations significatives. C'est d'abord l'incontestable prépondérance de deux universités ; cependant les quatre autres réunissent tout de même un effectif cumulé qui atteint près du tiers des effectifs globaux ce qui rappelle leur importance. Si l'on considère maintenant les effectifs en masters, on relève une forte évaporation des chiffres par rapport à ceux du bachelier. L'explication ne réside pas dans le fait qu'une des six universités n'ait aucune habilitation ni qu'une seconde organise un seul master (Études européennes) conjointement d'ailleurs avec l'UCL. Le phénomène est plutôt révélateur du caractère très multidisciplinaire de certains bacheliers en amont qui orientent ensuite leurs étudiants vers des masters de droit, d'économie ou de gestion. Cette stratégie qui fait de la formation en science politique une plus value au sein d'un autre cursus, est parfaitement légitime, du double point de vue intellectuel et professionnel.

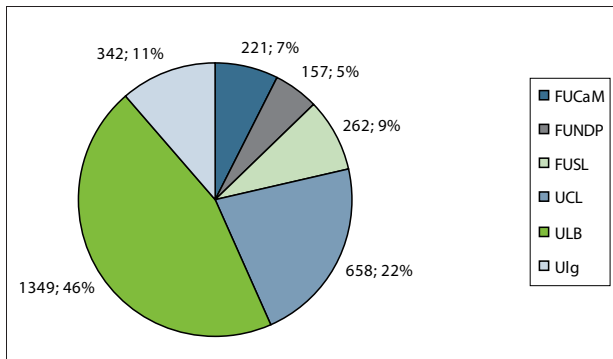
de bachelier et de master (à partir de 2004-2005) ainsi que les étudiants inscrits dans les cursus correspondants tels que définis par l'arrêté du 19 mai 2004, à savoir pour les cursus du 1er cycle : "candidature en sciences politiques" et pour les cursus du 2e cycle : "licence en sciences politiques", "licence en sciences politiques, orientation administration", "licence en sciences politiques, orientation relations internationales" et "licence en administration publique".

Les données traitées sont les dernières données disponibles au moment de rédiger le présent rapport.

11 Les effectifs pris en compte dans ce chapitre sont les étudiants inscrits dans les cursus visés en vue de l'obtention des grades

12 http://www.cref.be/Annuaire_2009.htm [consulté online le 11 juin 2010].

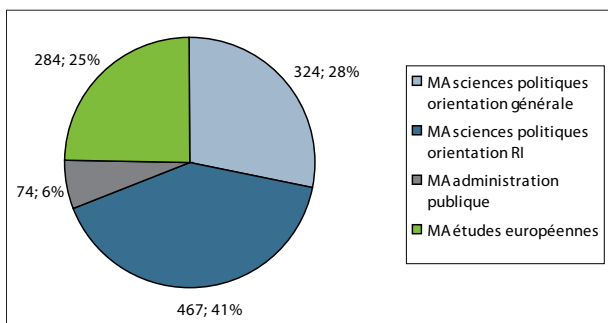
Illustration 3 : Répartition des étudiants inscrits dans les programmes de Sciences politiques par établissement en 2008-2009



Source : CReF¹³

Quant à la répartition des étudiants par types de masters (voir illustrations 4 et 5), elle soulève la question de savoir si elle reflète la structuration du marché de l'emploi de ces futurs diplômés. La réponse apparaît incertaine. Il est probable que les masters Administration publique pourraient accueillir davantage d'étudiants et que les masters Sciences politiques, orientation Relations internationales devraient être plus restrictifs.

Illustration 4 : Effectifs inscrits dans les programmes de Sciences politiques en 2008-2009 par master

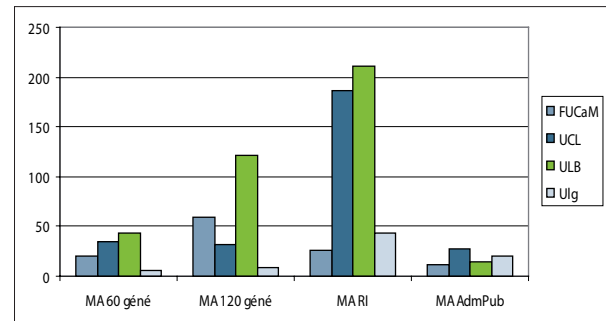


Source : CReF¹⁴

13 Ibid.

14 Ibid.

Illustration 5 : Effectifs inscrits dans les masters de Sciences politiques en 2008-2009 par établissement

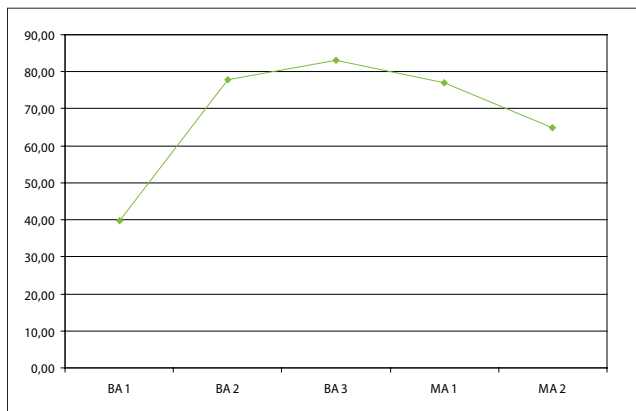


Source : CReF¹⁵

Le comité des experts a été fréquemment confronté au problème du taux d'échec particulièrement élevé en première année de bachelier (voir illustrations 6 et 7), et ce dans tous les établissements même s'il existe des écarts significatifs d'une université à l'autre. Il ne semble pas y avoir de corrélation ferme entre le développement des politiques de remédiation et l'accroissement des taux de réussite. En revanche, les erreurs d'orientation fondées soit sur une mauvaise information en amont des futurs étudiants soit, plus probablement, sur une mauvaise estimation par eux-mêmes de leurs aptitudes et capacités semblent jouer un rôle capital dans les abandons prématurés ou dans les difficultés rencontrées au moment des évaluations de fin d'année. Le comité est d'avis de renforcer le rôle des tests de connaissances (« passeports ») proposés aux candidats à des filières de sciences politiques au niveau bachelier (**Recommandation 13**). En master, le taux d'échec en deuxième année s'explique surtout par la difficulté de beaucoup d'étudiants à rendre leur mémoire de recherche en temps utile. S'il convient de renforcer l'encadrement de ce travail, il serait néanmoins regrettable de trop concéder sur la qualité de ce travail pour atteindre un meilleur taux de « réussite ».

15 Ibid.

Illustration 6 : Moyenne pondérée des taux de réussite par année d'études en 2007-2008¹⁶



Source : Courbe calculée sur la base des données du CReF

Illustration 7 : Taux de réussite minimaux et maximaux par année d'études en 2007-2008¹⁷

	Min.	Max.	Ecart-type
BA 1	29,41	51,45	9,36
BA 2	65,22	87,50	8,31
BA 3	78,08	90,91	4,88
MA 1	57,14	95,65	16,21
MA 2	31,82	75,00	19,15

Source : calculé sur la base des données du CReF

Les entretiens menés par le comité des experts avec des représentants d'étudiants et d'anciens étudiants ont jeté quelque lumière sur les motivations des candidats à une filière de sciences politiques.

Et ceci, en l'absence d'enquêtes qu'il serait sans doute bon de mettre systématiquement en place (**Recommandation 27**). À l'entrée en bachelier, le choix de l'établissement se fait, dans la grande majorité des cas semble-t-il, sur des critères de proximité plus que sur des critères d'image ou de connaissance du contenu de la formation proposée. La propension à la mobilité semble faible, ce qui peut nuire à la construction par l'étudiant d'un parcours pleinement cohérent avec ses aspirations ou ses aptitudes réelles.

Il semble enfin que dans certains cursus multi-disciplinaires du bachelier, la sélection d'options de science politique se fasse plutôt par défaut, notamment parce que les matières paraissent plus faciles ou plus attrayantes. Cependant le renforcement du niveau d'exigences, en matière d'enseignement de la science politique que l'on a constaté un peu partout, tend à relativiser progressivement ce type de motivation ; ce dont il convient de se réjouir. En revanche, les étudiants qui se sont ensuite engagés dans un master autre que de sciences politiques, se félicitent généralement de l'ouverture d'esprit qu'ils ont acquis, en bachelier, grâce aux options de science politique et, parfois, ils pensent que cela a même favorisé leur employabilité.

Les étudiants ne choisissent pas toujours leur master en étant pleinement éclairés sur la nature et le volume des débouchés professionnels réels de la formation. En outre, une meilleure connaissance des prérequis, notamment linguistiques, devrait leur permettre d'éviter certaines difficultés dans leur parcours universitaire et de mieux rentabiliser leur diplôme au moment de la recherche d'insertion professionnelle (**Recommandation 7**).

16 Étudiants ayant réussi : étudiants autorisés à passer à l'année d'études supérieure à l'issue des 2 sessions de l'année académique. Ce nombre inclut les étudiants ayant acquis les 60 crédits de l'année d'études ainsi que ceux ayant été déclarés en «réussite partielle» c'est-à-dire ayant acquis au minimum 48 crédits et autorisés de ce fait à s'inscrire à l'année ultérieure
Taux de réussite : nombre d'étudiants ayant réussi/nombre d'inscrits dans l'année académique * 100.

17 Idem.

4. Problèmes particuliers d'organisation des cursus de sciences politiques

4.1 Le contenu des programmes

L'offre d'enseignements de science politique est fortement concentrée sur deux établissements, ce qui s'explique par un effet de taille. Si la situation demeure globalement satisfaisante dans les formations multidisciplinaires de premier cycle, il peut néanmoins arriver que des cursus de sciences politiques (bacheliers, voire masters) soient peu spécialisés dans la discipline et s'appuient sur trop de disciplines connexes, ce qui crée un fâcheux décalage entre le titre officiel de l'habilitation et son contenu réel.

Un soin important est généralement apporté à l'enseignement des méthodologies, ce dont il faut se féliciter. Certains établissements, notamment, offrent des modules fort pertinents en méthodes quantitatives et qualitatives, et en comparatisme. Le pluralisme, tant méthodologique que théorique, existe à l'échelle de la CFB, grâce aux différences de sensibilité scientifique entre établissements et entre personnels académiques.

Dans les cursus les plus complets, se pose parfois le problème de la bonne articulation entre bacheliers et masters, c'est-à-dire celui d'une progression et d'une claire différenciation entre le premier cycle qui privilégie l'initiation, et le second cycle voué à des spécialisations et approfondissements, en évitant toute répétition (**Recommandation 14**).

Un problème important est celui de la rémunération en crédits ECTS. On constate parfois des disparités surprenantes entre le nombre de crédits accordés à un enseignement par rapport à un autre enseignement apparemment de même durée. Sans doute l'esprit de Bologne postule-t-il de prendre avant tout en considération l'effort demandé aux étudiants (charge de travail effective, niveau de compétences à acquérir au cours de l'enseignement). Paradoxalement, ces critères plus ambitieux que le simple volume horaire d'enseignement en

présentiel peuvent servir à couvrir des disparités peu acceptables, en raison des difficultés d'en vérifier concrètement la réalité. Plusieurs entretiens avec des étudiants ont permis de s'interroger sur ce point. C'est pourquoi le comité préconise que, sous réserve de dérogations dûment justifiées et contrôlées, le volume d'heures en présentiel demeure le premier critère d'attribution du nombre de crédits ECTS alloués. En outre, il se prononce en faveur de la suppression des rémunérations basses : moins de trois crédits ECTS par exemple (**Recommandation 17**).

4.2 Doubles cursus et mineures

L'idée de proposer aux étudiants un double cursus n'est pas dénuée d'intérêt, à condition qu'elle consacre un investissement supplémentaire réellement significatif. Sinon le risque existe d'une sorte de *dumping* de diplôme, alimentant une concurrence déloyale. Un second diplôme acquis avec un faible nombre de crédits supplémentaires pourrait d'ailleurs voir sa validité contestée. Le comité des experts recommande une grande vigilance dans les conditions d'attribution de ces doubles diplômes, surtout lorsque le second équivaut à peu près à ce que l'on appelle ailleurs une mineure (**Recommandation 4**).

La mise en place de mineures procède d'une excellente préoccupation qui est l'introduction de formes de spécialisations au sein d'un même diplôme. Les étudiants peuvent ainsi mieux anticiper les étapes ultérieures de leur cursus universitaire, qu'elles se déroulent en Belgique ou à l'étranger. Néanmoins, il est souhaitable que ce processus de création de mineures demeure bien maîtrisé (en nombre et en cohérence) pour éviter de rendre l'offre de formation trop peu lisible mais aussi pour alléger les problèmes de gestion au quotidien de ces spécialités.

4.3 Horaire décalé et master 60 ECTS

Le comité des experts s'est félicité de l'existence de ces filières en horaire décalé. Elles présentent

l'immense intérêt de permettre la poursuite de leurs études à des étudiants obligés de travailler pour les financer ou encore de faciliter la reprise d'études par des personnes déjà insérées dans la vie professionnelle. Il préconise l'ouverture de tels cursus chaque fois qu'il existe une demande raisonnablement significative et que l'établissement dispose des ressources nécessaires pour en assurer un fonctionnement parfaitement satisfaisant (**Recommandation 5**).

En revanche, le comité des experts est plus sceptique sur la justification des masters 60 qui se présentent comme des diplômes n'ouvrant aucune porte vers le IIIe cycle. Ou bien ils s'insèrent dans une politique de formation continuée, qui permet à des salariés de valoriser leurs titres universitaires ; et alors ils méritent d'être redéfinis comme des « diplômes d'études supérieures ». Ou bien ils demeurent des filières de jour à finalité incertaine conduisant les étudiants à de véritables impasses. Le comité est donc d'avis que les masters 60 en Horaire jour devraient être progressivement supprimés (**Recommandation 9**).

4.4 Programmes d'échanges et stages professionnels

Les programmes d'échanges de type Erasmus, ou assimilé, fonctionnent de manière très satisfaisante dans un certain nombre d'établissements, encore qu'il existe de grandes disparités d'accès selon les cursus et les universités. Le comité des experts est d'avis que tous les étudiants qui suivent un cursus de sciences politiques devraient pouvoir bénéficier d'un quadrimestre en dehors de la CFB. Ils y gagneraient l'opportunité de se perfectionner dans une langue étrangère, selon le pays choisi, et, de toute façon, tireraient profit de se trouver confrontés à une expérience d'enseignement différente. Il conviendrait d'aider financièrement ceux des étudiants qui pourraient rencontrer quelques difficultés d'ordre matériel du fait de ce séjour à distance (**Recommandation 19**).

La possibilité d'accomplir des stages dans des administrations publiques, des entreprises ou

des organisations sociales, dans des institutions européennes ou internationales, existe dans un certain nombre de masters, mais pas dans tous. Le comité des experts a bien pris en compte les difficultés de généralisation qu'ont fait valoir un certain nombre de responsables de ces filières de second cycle. Néanmoins, il est d'avis que cette possibilité devrait être plus largement ouverte, voire, dans certains cas, rendue obligatoire pour tous les étudiants. Les stages peuvent, en effet, se révéler très formateurs à condition, bien sûr, qu'ils aient été judicieusement sélectionnés ; en outre ils constituent une passerelle très précieuse pour favoriser l'insertion ultérieure dans la vie active. Les étudiants ne devraient pas être livrés à eux-mêmes mais, au contraire, se voir proposer une sélection de stages grâce à la constitution progressive d'un fichier mis en place par une antenne administrative sous la responsabilité d'un académique (**Recommandations 11 et 12**).

Par ailleurs, il serait judicieux d'envisager, à terme, au niveau de la Communauté française, une structure d'accréditation des entreprises et organisations habilitées à accueillir des stagiaires (**Recommandation 23**).

Idéalement, les étudiants devraient tous pouvoir accéder, à un moment ou un autre de leurs cursus de sciences politiques, à un programme d'échanges puis à un stage. Cela suppose alors un étalement des départs et des aménagements dans les horaires des quadrimestres. Le comité suggère que les stages soient organisés de préférence en dernière année de master tandis que les programmes d'échanges seraient mis en œuvre en deuxième ou troisième année de premier cycle (**Recommandations 21 et 22**).

4.5 L'enseignement des langues

Dans tous les cursus de sciences politiques, les responsables sont conscients de l'importance des langues vivantes et, plus spécialement, de l'anglais et du néerlandais, notamment dans une perspective professionnalisante. Et, de fait, les enseignements de langues sont assez bien développés dans la

plupart des établissements visités. Cependant, il est relativement rare qu'ils soient menés selon des méthodes actives modernes et efficaces. Les résultats des efforts menés sont donc plutôt décevants si l'on prend pour critère la connaissance passive et active par les diplômés d'au moins une autre langue que leur langue maternelle. Les indices concordent pour juger que le taux de pratique courante d'une langue vivante demeure bas. Ce constat est plus particulièrement regrettable s'agissant des étudiants qui suivent des cursus en relations internationales et en études européennes. Le comité des experts recommande que la politique suivie en la matière soit sérieusement reconsidérée. Il ne sert à rien d'organiser des enseignements de masse sans différenciation des niveaux. Il semble préférable de mettre en œuvre une batterie de solutions particulières : cours de langues contractuellement assurés par des institutions spécialisées, immersion linguistique à l'occasion de programmes d'échanges d'étudiants, rémunération élevée (en crédits) d'une compétence linguistique acquise, cours en anglais pour certaines matières de science politique, accès aux masters de relations internationales, voire d'administration publique, conditionné par un niveau suffisant de langue (**Recommandations 7 et 24**).

5. La démarche qualité

Le comité des experts s'est félicité du sérieux avec lequel la démarche qualité est désormais prise en compte dans tous les établissements. Dans certains cas, il s'agit d'ailleurs d'une préoccupation ancienne, bien intégrée dans les traditions de l'établissement ; dans d'autres cas, la prise de conscience est d'origine plus récente mais se traduit par la mise en œuvre d'une politique énergique afin de remédier aux lacunes antérieures. Selon la taille des établissements, le degré d'institutionnalisation peut être très variable. Au niveau facultaire ou infra-facultaire, il existe souvent, mais pas toujours, des cellules qualité ou des commissions et conseils particuliers qui examinent la pertinence des programmes, les performances des filières et

réfléchissent aux améliorations concevables d'ordre pédagogique ou administratif. Cependant, même en l'absence de telles structures, il n'est aucun établissement où la démarche qualité ne soit pas mise en œuvre sous une forme ou sous une autre : évaluations des enseignants, formation pédagogique personnalisée, notamment à destination des nouveaux enseignants, formations aux technologies de l'information et de la communication, groupes de contact étudiants/enseignants, plans stratégiques de développement... Toutefois, la mise en œuvre d'une culture qualité pleinement intégrée, c'est-à-dire impliquant largement et réellement tous les enseignants (et pas seulement les responsables de filières), ainsi que tous les étudiants et personnels administratifs, demeure un idéal encore éloigné dans quelques établissements.

Si cette culture de la qualité émerge avec force, elle mériterait néanmoins d'être davantage systématisée. Le recours à des indicateurs de performance clairement identifiés, devrait jouer un rôle croissant dans le pilotage des formations et leurs ajustements éventuels. L'élaboration de plans stratégiques qui permettent aux responsables académiques des cursus de sciences politiques de se projeter dans le futur en ajustant au mieux les ressources disponibles aux évolutions du marché de l'emploi, est une pratique qui demeure encore balbutiante, sauf exceptions. Par ailleurs le comité a relevé quelques éléments de faiblesse ponctuels. Les compétences et connaissances que les étudiants sont censés acquérir à chaque étape de leur cursus ne sont pas toujours explicites dans les documents de présentation des filières (**Recommandation 15**). Quant aux procédures d'évaluation des étudiants en fin de quadrimestre, elles manquent parfois de transparence et, surtout, elles pourraient être davantage diversifiées pour mieux prendre en compte des compétences multiples (**Recommandation 16**). Il arrive également que les évaluations des enseignants ne soient transmises aux premiers intéressés que tardivement de sorte qu'elles ne peuvent avoir d'influence sur l'élaboration des cours l'année suivante (**Recommandation 18**).

6. L'ouverture des cursus sur l'extérieur

Trois aspects doivent être pris en compte. D'une part, le degré d'internationalisation souhaitable des filières de sciences politiques, d'autre part l'enracinement universitaire dans l'environnement local, enfin l'insertion professionnelle des diplômés.

6.1 L'internationalisation

Elle se manifeste d'abord dans le volume des échanges d'étudiants et la proportion d'entrants par rapport aux sortants. Les chiffres qui figurent dans les rapports d'autoévaluation se prêtent mal à l'établissement de données agrégées pour les cursus de sciences politiques car les politiques suivies sont extrêmement diverses. Parfois les échanges interviennent plutôt au niveau du bachelier, parfois plutôt au niveau du master (notamment master Études européennes). Certains établissements pratiquent une politique plus volontariste que d'autres pour inciter les étudiants à la mobilité, ce qui permet en général d'atteindre une plus grande proportion d'étudiants participant aux échanges. Mais celle-ci n'atteint qu'exceptionnellement 50%. Et, parfois, elle peut même être très basse lorsque l'établissement privilégie seulement ses meilleurs étudiants. En dehors des programmes Belgica, les destinations sont principalement les universités européennes mais il existe aussi des accords de coopération soit avec le Canada, soit avec quelques universités américaines, voire sud-américaines, chinoises ou africaines.

Les données communiquées au comité des experts attestent un niveau honorable d'échanges, surtout dans certaines filières, mais qu'il serait souhaitable de pouvoir encore relever. Les étudiants belges ne peuvent que s'enrichir intellectuellement et humainement à se voir confrontés à d'autres horizons, même si beaucoup d'entre eux ne semblent pas spontanément candidats à une telle ouverture. Le comité des experts suggère une politique dynamique pour favoriser le développement de ces échanges : augmentation des conclusions d'accords internationaux, aménagement des

quadrimestres d'enseignements à domicile, soutien logistique voire financier aux étudiants qui partent (**Recommandations 19 et 20**).

Symétriquement, une plus grande internationalisation des auditoires d'étudiants, par augmentation du nombre d'étudiants étrangers accueillis notamment dans les masters *Relations internationales* et *Études européennes*, serait sans aucun doute profitable au renforcement de la qualité de la formation dispensée grâce à l'ouverture au monde qu'elle réalise en pratique.

L'internationalisation se manifeste aussi dans la mobilité des enseignants qui atteint un niveau satisfaisant, et dans la politique de recrutement des enseignants, académiques et non académiques. À cet égard, le comité des experts a été très sensible aux pratiques d'ouverture qui se sont concrétisées depuis quelques années à l'occasion des vacances de postes. En outre, la proximité des institutions européennes a facilité localement le recours à des experts étrangers, une pratique particulièrement judicieuse au niveau des masters *Relations internationales*, *Études européennes* et *Administration publique*.

6.2 Les relations avec l'environnement local

Le fait que beaucoup d'étudiants aient fait un choix d'inscription académique sur des critères de proximité est à la fois le signe d'une bonne insertion des établissements dans leur environnement local, et un facteur qui contribue à en renforcer le souci chez les responsables de filières. Bien entendu les situations sont toutes particulières, en raison des spécificités locales (situation économique, taille du tissu urbain...). Mais les autorités académiques sont généralement très conscientes des opportunités offertes par leur localisation, même s'il leur appartient d'en exploiter encore davantage les potentialités en ce qui concerne la spécialisation de certaines de leurs filières ou les contacts à nouer avec les milieux professionnels (**Recommandation 25**). Le comité a noté l'importance des services à la société rendus

sous diverses formes : l'expertise universitaire mise à la disposition des médias, la participation aux activités des universités du troisième âge ou des « facultés ouvertes », sans oublier le rôle d'aide à la décision publique assuré par certains académiques. Cette disponibilité locale contribue en effet à l'amélioration de l'image publique de la science politique, qui peut avoir des retombées positives sur l'employabilité des diplômés de ces filières.

6.3 L'insertion professionnelle des diplômés

En général, la réflexion sur les débouchés des cursus de sciences politiques n'est pas développée de manière suffisamment systématique, ce qui a pour conséquence de faire naître des illusions chez les étudiants, surtout dans certains masters. Les enquêtes sur les emplois obtenus par les diplômés sont encore trop peu nombreuses (**Recommandation 28**). La faiblesse ou l'absence d'associations d'alumni spécialisées prive les étudiants de précieux relais dans le monde professionnel (**Recommandation 26**). En outre, si l'on admet que les stages constituent, dans beaucoup de cas, une passerelle importante vers le premier emploi, il serait utile qu'ils puissent être bien davantage généralisés, voire rendus obligatoires dans certaines formations (**Recommandation 21**).

Le comité des experts a enregistré à plusieurs reprises l'opinion selon laquelle l'image d'une formation en sciences politiques n'est pas nécessairement valorisée sur le marché de l'emploi, alors que les employeurs apprécient pourtant ce type de diplômés. Il conviendrait d'étudier les moyens de sortir des catégories trop étroites d'habilitation mentionnées par le décret du 31 mars 2004 qui décline les accords de Bologne dans la CFB (**Recommandation 3**). Outre l'intérêt de pouvoir mentionner des intitulés plus attractifs aux yeux des employeurs, cela permettrait aux établissements d'innover sur le contenu et, ainsi, de mieux s'adapter à la fois aux ressources locales disponibles et aux tendances du marché de l'emploi.

7. Bonnes pratiques mises en évidence par les experts

Formation :

1. Existence de cursus à horaire décalé et mise en place d'un système de formation continue.
2. Expérience d'*e-learning* impliquant une forte interactivité pédagogique : autoévaluation, correction à distance, cours en CD basculé sur la toile.

Méthode :

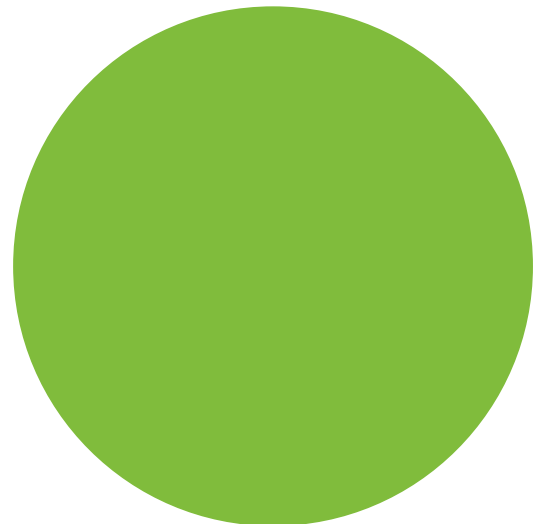
3. Séminaires de préparation au mémoire.
4. Rédaction d'un « guide du mémoire ».
5. Séminaires originaux : « compétence relationnelle » (cours filmé), « méthodes de travail universitaire ».
6. Méthode de formation à la rédaction : navettes du texte de l'étudiant entre le stade initial et le stade final.

Démarche qualité :

7. *E-campus* fortement enrichi et facilement accessible : plate-forme de communication interne, modalités d'inscription, annulations de cours, calendriers de conférences, fichiers de bibliothèque, alerte sms.
8. Opération « mise au vert » de l'ensemble des enseignants pour réfléchir collectivement sur la mise en place d'un « Plan stratégique » pluriannuel.
9. Formation pédagogique personnalisée des nouveaux enseignants.

Professionnalisation :

10. Existence d'un service emploi au niveau facultaire.
11. Rapport de stages articulé autour de la notion de projet de développement.
12. *Job days* et journées des jeunes diplômés.



8. Recommandations (récapitulatif)

N°	Recommandations	Personnels	Responsable département et filière	Institution	Gouvernement de la CF
N°1 Page 12	Augmenter de manière sensible le volume des emplois universitaires en sciences politiques pour prendre en compte la croissance continue des effectifs étudiants.				
N°2 Page 14	Alléger la charge d'enseignement et d'encadrement du personnel scientifique (doctorants) afin de lui permettre de poursuivre ses recherches dans des conditions moins défavorables.				
N°3 Pages 13 et 22	Envisager un assouplissement du décret du 31 mars 2004 concernant les intitulés d'habilitation de sciences politiques. Autoriser au minimum des sous-titres rendant compte explicitement du contenu de la formation dispensée.				
N°4 Page 18	Réglementer les doubles cursus à l'échelle de la CFB pour éviter toute forme de <i>dumping</i> de diplômes.				
N°5 Page 19	Ouvrir des filières en horaire décalé chaque fois que la demande s'en fait sentir et qu'existent les ressources académiques et administratives permettant d'en assurer le meilleur niveau.				
N°6 Page 14	Quand cela se révèle absolument nécessaire, compte tenu à la fois des moyens académiques disponibles et des débouchés professionnels réels, autoriser dans certaines filières de master une limitation du nombre de places offertes pour garantir l'excellence de la formation dispensée.				
N°7 Pages 17 et 20	Fixer des prérequis de compétences linguistiques dans l'accès à certains masters (relations internationales, diplomatie, administration publique,...).				
N°8 Page 14	Supprimer les formations qui accueillent moins de 4/5 étudiants.				
N°9 Page 19	Prévoir la suppression progressive des masters 60 en horaire du jour et modifier l'intitulé des masters 60 en horaire décalé.				

N°10 <i>Page 15</i>	Viser à mutualiser systématiquement les ressources académiques et documentaires en profitant des processus de regroupement en cours.				
N°11 <i>Pages 15 et 19</i>	Mettre en place un système d'accès de tous les étudiants (et enseignants) aux ressources documentaires disponibles en CFB, sur une base égalitaire.				
N°12 <i>Pages 15 et 19</i>	Améliorer considérablement la flexibilité des horaires d'ouverture des bibliothèques.				
N°13 <i>Pages 13 et 16</i>	Tirer davantage parti des tests de connaissances (passeport pour le Bac) de façon à mieux orienter les étudiants en première année de bachelier.				
N°14 <i>Page 18</i>	Améliorer la lisibilité et la cohérence des formations, notamment en éliminant les redondances et en assurant une progression dans le parcours académique.				
N°15 <i>Page 20</i>	Référentiels de compétences : décliner plus systématiquement les objectifs de formation par rapport aux connaissances et compétences à acquérir par les étudiants.				
N°16 <i>Page 20</i>	Diversifier les instruments de mesure de validation des enseignements et d'acquisition des compétences (examens écrits et oraux, contrôle continu, grilles d'autoévaluation, jeux de rôle, rapports de stages, simulations de négociation, ...).				
N°17 <i>Page 18</i>	Mettre à plat, au niveau de chaque établissement mais aussi au niveau de la CFB, le système d'attribution des crédits ECTS de manière à éliminer l'impression de flou, voire d'arbitraire dans la rémunération des enseignements.				
N°18 <i>Page 20</i>	Améliorer les modes de restitution des évaluations des enseignements par les étudiants (EEE) : transparence, accessibilité et réactivité.				
N°19 <i>Pages 19 et 21</i>	Généraliser les échanges ERASMUS et assimilés, au niveau de la deuxième ou troisième année de bachelier et prévoir une politique de soutien financier aux étudiants qui en ont besoin.				
N°20 <i>Page 21</i>	Aménager les horaires d'enseignement en bachelier de façon à ne pas pénaliser les étudiants qui partent en échanges Erasmus ou assimilés.				

N°21 <i>Pages 19 et 22</i>	Généraliser les stages en deuxième année de master, notamment dans les masters professionnalisants.				
N°22 <i>Page 19</i>	Prévoir le développement d'une cellule de sélection et gestion des stages gérée par un administratif sous la responsabilité d'un académique.				
N°23 <i>Page 19</i>	Envisager à terme une structure CFB d'accréditation des entreprises et organisations habilitées à accueillir des stagiaires.				
N°24 <i>Page 20</i>	Privilégier le développement des cours <u>en</u> langues (anglais / néerlandais) plutôt que <u>de</u> langues dans les cursus de sciences politiques.				
N°25 <i>Page 21</i>	Renforcer la présence des experts du monde professionnel dans les filières d'enseignement.				
N°26 <i>Page 22</i>	Activer les réseaux d'anciens étudiants via les organisations d'alumni.				
N°27 <i>Page 17</i>	Systématiser les enquêtes sur les motivations des étudiants à l'entrée dans une filière de sciences politiques, soit au niveau bachelier, soit au niveau de chacun des masters.				
N°28 <i>Page 22</i>	Mener des enquêtes régulières auprès des anciens étudiants sur les emplois qu'ils ont pu obtenir et sur les difficultés rencontrées.				

Note analytique

rédigée par le Comité de gestion de l'Agence

Lors de la séance du 6 juillet 2010, le président du comité des experts Sciences politiques, au nom de son comité, a présenté aux membres de l'Agence l'état des lieux de l'évaluation externe.

Suite à cette présentation et à la lecture des rapports finaux de synthèse et de l'état des lieux, les membres de l'Agence désirent attirer l'attention des lecteurs de cette analyse transversale, et en particulier du Ministre en charge de l'enseignement supérieur, sur les enseignements essentiels de cet exercice d'évaluation et sur les lignes d'action principales qui peuvent s'en dégager.

Les spécificités de l'enseignement des sciences politiques en Communauté française de Belgique

Le Comité de gestion en souligne quatre :

- le double attachement au principe de l'ouverture du cursus à tous et à celui de l'excellence
- la coloration de la formation en fonction de l'adossment à un domaine
- l'attractivité des formations de sciences politiques (cf. ci-dessous)
- les regroupements institutionnels : mutualisation des ressources et politique des « niches » (p. 12)

Les forces de l'enseignement des sciences politiques en Communauté française de Belgique

Quatre éléments particulièrement positifs méritent d'être mis en évidence, à savoir :

- la dualité des objectifs des formations en sciences politiques en Communauté française de Belgique peut être perçue comme une richesse en termes de complémentarité : les programmes à caractère général apportent un bagage intellectuel au citoyen et une

formation solide au futur cadre de la Cité, alors que les programmes abordant la science politique comme une discipline dure, complète et approfondie forment des spécialistes de haut niveau le plus souvent destinés à la recherche et/ou l'enseignement universitaire (p.11) ;

- un double attachement à l'ouverture et à l'excellence, caractéristique du cursus de sciences politiques en Communauté française de Belgique ;
- la conception des programmes fait large place à l'enseignement des méthodologies, tout en ménageant un équilibre harmonieux entre les aspects purement théoriques et strictement méthodologiques (p.18) ;
- l'exercice d'autoévaluation mené par les établissements a amorcé ou renforcé les démarches qualité plus ou moins matures ; l'effort a été constaté dans toutes les institutions visitées (p.21).

Les faiblesses de l'enseignement des sciences politiques en Communauté française de Belgique

Quatre éléments sensibles méritent d'être particulièrement soulignés, à savoir :

- la croissance forte et rapide des effectifs étudiants a des conséquences néfastes sur plusieurs plans : tout d'abord sans accroissement du cadre et du financement (p.16), elle détériore les conditions de travail du personnel, ensuite elle rend difficile la mise en place de dispositifs efficaces de lutte contre l'échec (p.16) et enfin elle complique l'organisation des stages, des séjours à l'étranger et des mémoires (p.13) ;
- les experts constatent que le taux d'échec est particulièrement élevé en première année de bachelier (p.16) malgré une politique « sophistiquée » de promotion de la réussite ;

- l'enseignement des langues devrait être renforcé par une série de mesures particulières pour améliorer le taux de pratique courante des langues (p.20) ;
- la faible visibilité des spécificités des programmes et des métiers potentiels ainsi que le décalage entre les titres et les contenus des programmes sont source, pour les étudiants, d'erreurs d'orientation et de désillusions quant à la formation elle-même et aux débouchés (p. 12 et 18).

Les enjeux et défis à relever de l'enseignement des sciences politiques en Communauté française de Belgique

Certains constats formulés par les experts retiennent l'attention des membres de l'Agence car ils constituent de véritables enjeux pour le devenir de la formation en sciences politiques. Les membres de l'Agence souhaitent mettre particulièrement en évidence cinq éléments, à savoir :

- les experts soulignent une inadéquation du profil des diplômés avec les débouchés disponibles, finalement peu examinés et pris en compte par les institutions (recommandation 6 – p.14). Par ailleurs, l'insertion professionnelle des diplômés mériterait une véritable réflexion incluant un recueil d'informations (recommandations 21, 26 et 28 – p. 20 et 22) ;
- le risque de « *dumping* » de diplômes universitaires pourrait affecter les formations en sciences politiques à caractère général ; si les distinctions entre programmes de cursus différents n'exigent pas un investissement supplémentaire suffisamment important, les étudiants sont tentés de s'inscrire dans un double cursus (p. 18) ;
- il semble que le choix des inscrits en sciences politiques soit motivé par des considérations de proximité ou qu'il s'agisse de choix par défaut. Une orientation plus précise et une information systématique sur les débouchés seraient à l'évidence indispensables. De même, les institutions devraient mieux identifier et comprendre les motivations de leur public (p. 17) ;
- pour améliorer les taux de réussite en première année de bachelier, il convient de mener une réflexion sur l'amélioration des politiques de promotion de la réussite ;
- la mutualisation des ressources devrait faire l'objet d'une réflexion inédite, notamment à l'occasion des regroupements institutionnels mais aussi plus généralement à l'échelon communautaire en matière de ressources documentaires (p. 14).

Les lignes d'action pour l'avenir

Sur la base des recommandations émises par les experts, les membres de l'Agence désirent mettre en évidence cinq éléments :

1. les moyens humains sont insuffisants pour bénéficier pleinement de la dualité d'objectifs des formations en sciences politiques (recommandation 1 – p. 12). Il conviendrait que la Communauté française élargisse sensiblement le volume global d'encadrement universitaire ;
2. il est nécessaire de renforcer la cohérence entre la dénomination de la formation et le contenu des programmes. Les décrets laissent à ce jour peu de marge de manœuvre pour préciser l'orientation, ce qui bride la créativité et les innovations de programmes (recommandation 3 – p. 13 et 22) ;
3. pour accroître la visibilité des diplômes, les experts préconisent de réserver le master 60 en horaire décalé aux passerelles et de faire progressivement disparaître le même master en horaire de jour (recommandation 9 – p. 19) ;
4. les experts proposent de rendre les stages obligatoires (p. 19, 20 et 22). Pour atteindre

cet objectif, disponibilité et qualité des lieux de stage demandent la mise en place d'une politique proactive et centralisée au niveau de la Communauté française ;

5. comme l'implémentation des ECTS reste complexe et peu lisible, une réflexion sur plus d'efficacité s'impose.

En règle générale, les membres de l'Agence tiennent à souligner le fait que les réformes en cours supposent plus que jamais un développement des démarches qualité au sein des différentes institutions inscrit dans la durée. Chaque institution devra concevoir et mettre en œuvre un plan de pilotage des actions à mener et rendre les démarches entreprises pérennes. Afin de poursuivre ces démarches de manière optimale, des moyens devront être dégagés.

Les membres de l'Agence,

*Fait à Bruxelles en leur séance
du 5 octobre 2010.*

Pages de notes

